

damartex
GROUP

ON SENIORS' SIDE

2018
2019

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

14	PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
16	RAPPORT DU DIRECTOIRE
31	DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
70	RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
72	COMPTES SOCIAUX
75	DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 RETRAITE
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	720,0	754,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1,2	16,3
RESULTAT NET	-34,8	10,3
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-34,8	10,4
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	11,0	32,9
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	17,2	17,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	14,2	13,1
SITUATION NETTE	160,5	200,4
EXCEDENT FINANCIER NET	-28,2	-30,5
ACTIFS NON COURANTS	181,2	207,8
EFFECTIF MOYEN	3 278	3 524

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2019.

FAITS MARQUANTS

Périmètre de consolidation

Il n'y a pas de fait marquant.

Autre fait marquant

Au cours de l'exercice, il a été mis fin aux activités des sociétés E-Wear Solutions et de Vivadia.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à -49,9 M€ contre +13,8 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir une perte de -52,4 M€ contre +13,4 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2018/2019 sur un chiffre d'affaires de 720,0 M€, en retrait de -4,6% à taux réels par rapport à l'exercice précédent. Ce recul des ventes est notamment dû à un environnement difficile qui a perturbé l'activité tant en France (mobilisation des gilets jaunes), qu'au Royaume Uni (Brexit).

L'activité « Mode & Prêt-à-porter », particulièrement impactée, enregistre un chiffre d'affaires de 548,1 M€ (-6,5% à taux de change constants sur l'exercice), en retrait de -6,4% à taux réels.

L'activité « Home & Lifestyle », dédiée aux équipements de la personne et de la maison, progresse en revanche de +1,5% à taux réels, à 171,9 M€ (+1,4% à taux de change constants) sur l'ensemble de l'exercice.

Résultats

Sur la période, l'EBITDA ressort à 13,9 M€, soit 1,9% du chiffre d'affaires, en retrait de -50,9%.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 1,2 M€ en baisse de -92,8%. Néanmoins, si le recul est marqué d'un exercice à l'autre, le Groupe renoue avec la profitabilité au deuxième semestre (+3,1M€) grâce à une gestion fine des coûts et l'application de son plan d'économies de plus de 10M€. Le Groupe a ainsi fortement optimisé ses dépenses marketing par des renégociations et des arbitrages tactiques tout en maintenant son effort de prospection de clients. Par ailleurs, la marge produits affiche une dégradation limitée, qui témoigne de la capacité du Groupe à préserver la valeur de son offre.

Le résultat opérationnel courant de l'activité « Mode & Prêt-à-porter » est en retrait à -4,9 M€. Le pôle « Home & Lifestyle » affiche un résultat opérationnel courant en croissance à 6,0 M€.

Le groupe Damartex a clôturé l'exercice en perte à -34,8 M€, significativement impacté par des événements exceptionnels liés à des dépréciations d'actifs et des actions de transformation visant à assurer la résilience du Groupe dans un contexte de marché fragilisé.

Parmi les mesures affectant le résultat net, le Groupe a décidé de procéder à une dépréciation de 23,3 M€ d'actifs incorporels de l'enseigne Afibel pour refléter la baisse de profitabilité et sa forte décroissance depuis 2 ans. L'enseigne fait par ailleurs l'objet d'un plan de transformation important se traduisant par une refonte de son offre et de son modèle marketing.

Le Groupe a également mis fin aux activités de Vivadia et E-Wear Solutions dont les contributions aux résultats étaient négatives, avec des activités n'offrant pas assez de perspectives.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

Situation financière

A fin juin 2019, l'endettement financier net du Groupe ressort à 28,2 M€ contre 30,5 M€ à fin juin 2018.

Le Groupe a renforcé sa structure financière tout en maintenant une politique ambitieuse d'investissements à 17,2M€. L'effort a été particulièrement mis sur la gestion de la relation client digitale et la modernisation des outils numériques.

Sur l'exercice, le Groupe fait preuve d'une excellente maîtrise de son BFR qui ressort à 36,3 M€ au 30 juin 2019 (vs. 54,0 M€ pour l'exercice précédent), fruit d'une fine gestion de ses stocks et fournisseurs. Le Groupe conserve ainsi des fondamentaux solides, lui permettant de faire preuve de résilience et de renforcer son indépendance financière.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2019

<i>En milliers d'euros</i>	MODE ET PRÊT-A-PORTER	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	548 070	171 933	720 003
Résultat opérationnel	-32 423	1 974	-30 449
Dotations aux amortissements	12 583	1 619	14 202
Investissements	14 845	2 436	17 281

30 juin 2018

<i>En milliers d'euros</i>	MODE ET PRÊT-A-PORTER	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires Retraité (*)	585 483	169 411	754 894
Résultat opérationnel Retraité (*)	10 151	7 250	17 401
Dotations aux amortissements Retraité (*)	11 466	1 592	13 058
Investissements	14 939	2 277	17 216

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraits (*)
France	377 517	405 272
Belgique - Luxembourg	96 650	96 391
Grande-Bretagne	155 911	160 148
Allemagne	72 215	71 759
Autriche	7 683	7 791
Suisse	9 990	11 350
Etats-Unis	36	2 183
TOTAL	720 003	754 894

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 52.436.375,90 € au compte « Report à nouveau » qui sera porté à un montant débiteur de 37.274.765,90 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2016	30 JUIN 2017	30 JUIN 2018
Nombre d'actions rémunérées *	6.965.368	6.983.327	7.040.780
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4.527.489,20 €	4.539.162,55 €	3.520.090,00 €
Dividende brut par action	0,65 €	0,65 €	0,50 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2019 :

	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
J.P.J.D.	4.343.882	58,99	8.687.764	66,83
JPJ 2	766.266	10,41	1.275.961	9,81
Armance	439.916	5,97	834.832	6,42
Actions autodétenues	492.120	6,68	492.120	3,78

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2019, de 7.364.000 actions représentant 13.000.563 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2018-2019 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe plus aucune participation réciproque suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Madrague Invest à la société Damartex (détail ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce »).

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés J.P.J.D., JPJ 2, Armance et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

Le concert total représente 81,83 % du capital et 89,47 % des droits de vote, représentant respectivement 6.025.712 actions et 11.631.334 droits de vote.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

Il en est de même pour toute action convertie au porteur. Néanmoins, la mutation par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu au paragraphe ci-dessus.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019

Par courrier en date du 30 avril 2019, la société Madrague Invest a informé la société avoir franchi à la baisse, le 30 avril 2019, de concert, le seuil des 90% des droits de vote et ne plus détenir aucune action de la société Damartex, suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Madrague Invest à la société Damartex.

Ce franchissement de seuil résulte de la sortie de la société Madrague Invest dudit concert.

A cette date, les droits de vote du concert sont passés de 11.803.834 à 11.631.334 droits de vote de la société Damartex, soit en pourcentage de 90,79 % à 89,47 % des droits de vote.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 (article L.233-6 du Code de Commerce) : Damartex a acquis 100% des titres Jours Heureux et Silveredge le 4 janvier 2019 à Damart. Damartex a également acquis, le 22 janvier 2019, 100% des titres La Maison du Jersey et Auber Tissus respectivement à Damart et Afibel.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : Aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2018. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018, il portait sur 10 % du nombre d'actions composant le capital social, prévoyait un prix maximum de rachat par action de 50 euros et poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 15 novembre 2017 et du 14 novembre 2018, la société a acheté 16.674 actions au cours moyen de 20,98 €, et vendu 23.457 actions au cours moyen de 19,24 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 11.067 euros.

Les 16.674 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 349.741 €.

6.975 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2018/2019 dans le cadre d'attributions gratuites d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 492.120 actions au 30 juin 2019. Elles représentent 6,68 % du capital ; la valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 17,30 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 6.889.680 €).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 novembre 2018 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire,

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 29.456.000 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 novembre 2018 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Les informations sont reprises dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nous vous rappelons que Mme Nathalie Mesny a présenté sa démission de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à effet du 13 novembre 2019.

Nous vous proposons de bien vouloir :

- nommer la société Brand & Retail en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Mme Nathalie Mesny, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance a été fixé par l'Assemblée Générale en date du 8 novembre 2016 à 100.000 euros jusqu'à nouvelle décision. Il ne sera pas proposé de résolution visant à modifier ledit montant à l'Assemblée Générale du 13 novembre 2019.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Damartex – Social 30 juin 2019

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu											
	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	7					3	3				4
Montant total des factures concernées TTC	151 919	3 555				3 555	185 872	0	19 560	40 267	59 827
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	13,22	0,31				0,31					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0		4	9	13
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues	0					0	0				0
Montant total des factures exclues	0					0	0				0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture						Délais contractuels : le 20 du mois suivant				

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2019.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2019.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la Société, plusieurs opérations d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé pour un montant global de 23.352,00 €.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles d'Euronext Growth ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2018-2019.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant de la rémunération accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité de rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018-2019.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la société sur Euronext Growth ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa troisième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard des critères ainsi posés, trois des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard Nathalie Mesny et Christian Watry, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques, de la stratégie marketing et e-commerce.

Paule Cellard fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Christian Watry fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine de la finance exercée notamment chez Camaieu et Decathlon. Nathalie Mesny fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience en termes de stratégie marketing et e-commerce.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque Damart :

- Les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- Les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body, Perfect Fit),
- Le confort du chaussant et de la marche (Amortyl),
- Les textiles de soin du corps et de la peau (Thermolactyl Sensitive).

Les activités de recherche visent :

- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante,
- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- D'accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produits à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- Soin de la peau : comprendre les mécanismes mis en œuvre dans l'interaction textile/peau pour développer les futures générations de textiles Thermolactyl Sensitive. Cette innovation technologique exclusive et brevetée (brevet Français et Européen) permet de maintenir une hydratation cutanée optimale sans additif chimique, contrairement à la majorité des textiles (dont le coton) qui assèchent la peau.

Dans cette démarche les premiers tests nous permettent d'annoncer que nous serons capables dans un avenir proche d'augmenter le bénéfice de préservation de l'hydratation de manière significative.

- Extension et dessaisonalisation de la gamme sous-vêtements : Feel fresh : anti odeur, anti auréole, invisible. Mise au point d'un process qui ne retient pas les odeurs, le sous-vêtement est très confortable au porter, il absorbe et emprisonne les mauvaises odeurs tout assurant une fonction barrière à l'humidité.
- Fort de ce premier succès et des enseignements issus de clients, nous travaillons sur une seconde version du produit afin de le rendre encore plus en adéquation avec leurs besoins au quotidien.
- La poursuite d'un travail collaboratif complet sur la catégorie chaussure afin de renforcer la promesse de confort par une maîtrise complète du processus à travers toute la chaîne de conception et production industrielle.
- La mise en œuvre d'une démarche de certification Oeko-Tex de nos produits sous-vêtement afin d'assurer à nos clients une sécurité accrue dans l'usage de nos produits.
- La mise en œuvre de premiers développements de matières d'origine recyclée permettant de nous inscrire dans une perspective d'intégration des enjeux environnementaux sans hypothéquer les bénéfices de nos produits plébiscités par nos clients.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les mentions issues de l'article L. 225-102-1, R. 225-105 à R. 225-105-1 du Code de Commerce et devant figurer dans le rapport de gestion sont reprises dans un document constituant une annexe aux présentes.

Les seuils rendant obligatoire la publication de la déclaration de performance extra-financière s'apprécient sur une base consolidée et non plus sociale et ce conformément à l'article L. 225-102-1 II et V du Code de Commerce, dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 17 juillet 2017.

Les informations figurant dans ladite déclaration font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, la société Ernst & Young et Associés, devenue EY & Associés au 1^{er} juillet 2019, faisant partie intégrante de la déclaration de performance extra-financière.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS AU CAPITAL (article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice au 30 juin 2019, 6.975 actions Damartex ont été acquises définitivement par des salariés de la société et par des salariés de sociétés liées à Damartex au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (article L. 225-100 al 4 et 6 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à + 2.498 K€ au 30 juin 2019.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Suisse, Allemagne, Hollande, Autriche.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2018-2019, l'action Damartex a enregistré une baisse de valeur de -38,90%. Au 30 juin 2018, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 29,30 € contre 17,90 € au 30 juin 2019.

Compte tenu de la perte de l'exercice, le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende à l'Assemblée Générale prévue le 13 novembre 2019.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 2.038 à 19.360 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 5.791 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la suite du transfert des activités logistiques de l'enseigne Coopers Of Stortford vers un prestataire externe au cours de l'exercice 2018-2019, le Groupe a procédé à la cession de l'entrepôt de l'enseigne pour un montant de 6,8M£. La cession a été réalisée au cours du mois de juillet 2019.

PERSPECTIVES

Les premiers résultats du plan de transformation « Transform to Accelerate 2022 » sont encourageants. Ce plan est structuré autour de 5 axes stratégiques :

- Image revolution : moderniser nos marques et l'expérience clients
- Digital transformation : prioriser nos investissements sur le digital
- New business development : accélérer la croissance du pôle Home & Lifestyle
- Priority to agility : développer l'agilité business
- Change our world : placer la RSE au cœur de notre nouveau modèle

Malgré l'environnement incertain, le groupe Damartex entend poursuivre le déploiement de ce plan stratégique.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Il vous est proposé de mettre en harmonie les articles 20 et 21 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-83 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 qui a supprimé la notion de jetons de présence.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir modifier comme suit :

- le premier alinéa de l'article 20 des statuts « Rémunération des membres du Conseil de Surveillance », le reste de l'article demeurant inchangé :

« L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux frais généraux de la société. [...] ».

- le sixième alinéa de l'article 21 des statuts « Censeurs », le reste de l'article demeurant inchangé :

« [...] Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil de Surveillance. [...] »

Comptabilisation des voix en Assemblée générale dans le cadre du calcul de la majorité

Il vous est également proposé de mettre en harmonie les articles 30 et 31 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-98 et L. 225-96 du Code de commerce tel que modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ayant exclu les abstentions des voix exprimées prises en compte pour le calcul de la majorité en Assemblée générale.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir modifier comme suit :

- le dernier alinéa de l'article 30 des statuts « Assemblée générale ordinaire », le reste de l'article demeurant inchangé :

« [...] Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance. »

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2019

- le dernier alinéa de l'article 31 des statuts « Assemblée générale extraordinaire », le reste de l'article demeurant inchangé :

« [...] Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance. »

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, ces nouvelles modalités de calcul de la majorité en Assemblée Générale ne s'appliqueront qu'à compter de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Cautions, avals et garanties au sein d'un groupe

Il vous est également proposé de mettre en harmonie l'article 17 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ayant prévu un régime spécifique pour les cautions, avals et garanties donnés au profit de sociétés contrôlées.

Nous vous demandons en conséquence d'insérer comme suit, après le huitième alinéa de l'article 17 des statuts « Pouvoirs du Directoire », l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

« [...] Par ailleurs, nonobstant les dispositions ci-dessus, le conseil peut donner son autorisation en matière de cautions, avals et garanties, globalement et annuellement sans limite de montant pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du II de l'article L. 233-16. Il peut également autoriser le directoire à donner, globalement et sans limite de montant, des cautions, avals et garanties pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du même II, sous réserve que ce dernier en rende compte au conseil au moins une fois par an. »

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la modification statutaire suivante :

Possibilité de procéder à des consultations écrites du Conseil de Surveillance

Nous vous proposons de modifier l'article 19 des statuts relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions du Conseil de Surveillance afin de prévoir la possibilité, pour les membres du Conseil de Surveillance, de prendre les décisions relevant de ses attributions propres limitativement énumérées par la réglementation, par voie de consultation écrite, conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-82 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019.

La liste des décisions est la suivante :

- Cooptation de membres,
- Autorisations des cautions, avals et garanties,
- Sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires,
- Convocation de l'Assemblée générale des actionnaires,
- Transfert du siège social dans le même département.

Nous vous demandons en conséquence d'insérer l'alinéa suivant après le huitième alinéa de l'article 19 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 19 - Organisation – Fonctionnement – Attributions du Conseil de Surveillance

« [...] »

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil de Surveillance limitativement énumérées par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des membres du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société.

[...] »

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Ecarts d'acquisition	11	16 573	21 986
Immobilisations incorporelles	11	82 039	99 692
Immobilisations corporelles	12	80 770	84 128
Actifs financiers	20	1 814	2 016
Actifs d'impôts différés		0	0
Actifs non courants		181 196	207 822
Stocks	14	118 840	121 682
Créances clients	15	47 127	47 305
Autres débiteurs	16	13 988	15 580
Créances d'impôts		4 288	7 462
Instruments dérivés actifs	20-25	3 029	4 381
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-19-20	29 298	50 112
Actifs courants		216 570	246 522
TOTAL ACTIFS		397 766	454 344

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		35 584	75 429
Capitaux propres Groupe		160 535	200 380
Participations ne donnant pas le contrôle		-19	-6
Capitaux propres	18	160 516	200 374
Passifs financiers	19-20-21	718	3 417
Passifs liés aux avantages au personnel	22	19 783	18 813
Passifs d'impôts différés		11 568	15 905
Passifs non courants		32 069	38 135
Passifs financiers	19-20-21	56 743	77 208
Provisions	23	1 938	1 922
Dettes fournisseurs	20	90 794	76 821
Autres dettes	24	51 788	57 633
Dettes d'impôts exigibles		3 387	1 645
Instruments dérivés passifs	20-25	531	606
Passifs courants		205 181	215 835
TOTAL PASSIFS		397 766	454 344

Documents Financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	720 003	754 894
Achats consommés		-253 959	-266 004
Charges de personnel		-130 513	-132 421
Charges externes		-321 808	-328 545
Charges d'amortissements		-14 202	-13 058
Dotations et reprises / provisions		1 658	1 402
Résultat opérationnel courant		1 179	16 268
Autres produits opérationnels	6	233	1 478
Autres charges opérationnelles	6	-4 437	-345
Dépréciations d'actifs	6	-27 424	0
Résultat opérationnel		-30 449	17 401
Produits financiers		38	196
Charges financières		-1 077	-1 078
Résultat financier	7	-1 039	-882
Résultat avant impôts		-31 488	16 519
Impôts sur les résultats	8	-1 926	-3 069
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-33 414	13 450
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	-1 435	-3 106
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-34 849	10 344
dont Groupe		-34 852	10 371
dont Participations ne donnant pas le contrôle		3	-27
Résultat net du Groupe		-34 852	10 371
Résultat par action (en euros)	9	-4,98	1,48
Résultat dilué par action (en euros)	9	-4,97	1,48

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-34 849	10 344
Instruments de couverture de change		-1 561	9 018
Ecarts de conversion		-413	-1 251
Effet d'impôts		584	-3 073
Eléments sujets à recyclage		-1 390	4 694
Engagements envers le personnel		-691	953
Effet d'impôts		138	-115
Eléments non sujets à recyclage		-553	838
Autres éléments du résultat global après impôts	10	-1 943	5 532
RESULTAT GLOBAL NET		-36 792	15 876
dont Groupe		-36 796	15 903
dont Participations ne donnant pas le contrôle		3	-27

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

Documents Financiers consolidés

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2017	103 096	21 855	-6 849	85 263	-5 626	-11 124	5 092	191 707	-24	191 683
Résultat net de la période				10 371				10 371	-27	10 344
Autres éléments du résultat global				953	9 018	-1 251	-3 188	5 532	0	5 532
Résultat global total	0	0	0	11 324	9 018	-1 251	-3 188	15 903	-27	15 876
Distribution de dividendes (*)				-4 540				-4 540		-4 540
Opérations sur actions propres			-3 306	616				-2 690		-2 690
Variations de périmètre								0	45	45
Au 30 juin 2018	103 096	21 855	-10 155	92 663	3 392	-12 375	1 904	200 380	-6	200 374

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2018	103 096	21 855	-10 155	91 953	4 102	-12 375	1 904	200 380	-6	200 374
Résultat net de la période				-34 852				-34 852	3	-34 849
Autres éléments du résultat global				-691	-1 561	-413	722	-1 943		-1 943
Résultat global total	0	0	0	-35 543	-1 561	-413	722	-36 796	3	-36 793
Distribution de dividendes (*)				-3 432				-3 432		-3 432
Opérations sur actions propres			143	231				374		374
Variations de périmètre				9				9	-15	-6
Au 30 juin 2019	103 096	21 855	-10 012	53 217	2 541	-12 788	2 625	160 535	-19	160 516

(*) Dividende distribué de 0,50 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018. Compte tenu de la perte de l'exercice, le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 13 novembre 2019.

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros			30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
	NOTES			
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION				
Résultat avant impôts des activités poursuivies			-31 488	16 519
. Amortissements et provisions			40 773	10 869
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur			-278	-587
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés			154	311
. Charges d'intérêts			612	562
. Plus ou moins values de cessions			53	340
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			41 314	11 495
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			9 826	28 014
Impôt sur le résultat payé			1 160	4 906
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			10 986	32 920
Diminution (+) et augmentation (-) stocks			3 703	-2 231
Diminution (+) et augmentation (-) clients			-833	2 586
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs			14 913	380
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)			-5 508	-4 061
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité			12 274	-3 327
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)			23 260	29 593
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations :				
. Incorporelles	11		-7 977	-6 036
. Corporelles	12		-9 261	-11 180
. Financières			-225	-198
Cessions d'actifs			1 512	1 546
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)			-15 951	-15 868
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts			-1 837	-2 096
Distribution de dividendes			-3 432	-4 540
Acquisitions / cessions d'actions propres			-14	-531
Intérêts payés			-612	-562
Acquisition/cessions des participations ne donnant pas le contrôle			-15	45
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)			-5 910	-7 684
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)	4		-1 094	-947
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)			215	-339
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)			520	4 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie			50 112	33 277
Concours bancaires			-76 520	-64 440
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE			-26 408	-31 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie			29 298	50 112
Concours bancaires			-55 186	-76 520
TRÉSORERIE A LA CLOTURE			-25 888	-26 408
	17			

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France au 30 juin 2019.

Les comptes consolidés de l'exercice 2018/2019 clos le 30 juin 2019 ont été arrêtés par le Directoire le 6 septembre 2019. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2019 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2019.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2019 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2019.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2018

Au 30 juin 2019, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2018 sont les suivants :

- IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*
- IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 15 définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties.

Le mode d'enregistrement de ces revenus dans le compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu, et cela pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service.

L'application de cette nouvelle norme n'a conduit à aucune modification des traitements comptables du Groupe sur la reconnaissance du revenu.

La norme IFRS 9 - *Instruments financiers* remplace la norme IAS39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, regroupant les trois aspects de la comptabilisation des instruments financiers :

- Classification et évaluation
- Dépréciation
- Comptabilité de couverture

L'application du volet « Classification et évaluation » n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables du Groupe en ce qui concerne l'évaluation des passifs financiers.

La norme IFRS 9 instaure un modèle de « dépréciation » des créances commerciales reposant sur la comptabilisation des pertes de crédits prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés (vision prospective). L'évaluation du risque de crédit clients au sein du Groupe respecte les conditions de cette nouvelle norme. L'application de celle-ci n'a conduit aucune modification des traitements comptables.

L'application de la partie « comptabilité de couverture » impose la comptabilisation de la part inefficace des instruments de couverture en 'autres éléments du résultat global', alors qu'auparavant cette inefficacité était comptabilisée en « charges/produits financiers ». Le compte de résultat consolidé n'a pas été retraité de la première application de la norme IFRS9 car les impacts sont non matériels.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2019

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES

IFRS 16 – Contrats de location

Amendement à IFRS 9 – Instruments financiers

2.2.3 Impacts attendus au titre des futures normes, amendements et interprétations

Méthode d'application de la norme IFRS 16

Pour le groupe Damartex, l'application de la norme IFRS 16, à partir du 1^{er} juillet 2019 impactera les états financiers, du fait principalement de l'activité *retail* au sein du pôle « Mode et prêt-à-porter ».

Le Groupe appliquera la méthode simplifiée pour la première application de la norme IFRS 16 en reconnaissant un actif, au titre des droits de location pour les contrats antérieurement classés en tant que contrats de location simple (selon la norme IAS 17), pour le montant de la dette sur contrats de location à la date du 30 juin 2019.

Estimation financière de la norme IFRS 16 au 30 juin 2019

Dans cette perspective, le Groupe a mené des simulations pour valoriser la dette sur contrats de location attendue à la date de transition. Celle-ci est estimée à 57,2M€. L'EbitDA serait amélioré de 11,6M€. La valorisation définitive du montant de la dette sur contrats de location, tout comme l'impact EbitDA pourrait être amené à évoluer d'ici la publication des comptes semestriels au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2019, la norme IFRS 16 n'intègre pas :

- Les contrats déjà signés au 30 juin 2019 mais pour lesquels la date de prise d'effet est postérieure à la date de transition
- Les contrats de location dont la durée initiale est égale ou inférieure à un an
- Les contrats de location dont l'actif sous-jacent est considéré de faible valeur

Impact sur la présentation des états financiers

L'application de norme IFRS 16 supposera une nouvelle présentation des états financiers consolidés à partir des comptes semestriels au 31 décembre 2019 :

- L'état de la situation financière consolidée présentera :
 - Le droit d'utilisation et les amortissements associés en « Immobilisations corporelles » en fonction des actifs sous-jacents (« Actifs non courants »)
 - La dette sur contrat de location en « Passifs financiers non courants » pour la part supérieure à un an et en « Passifs financiers courants » pour la part de la dette inférieure ou égale à un an.
- Le compte de résultat consolidé présentera :
 - Les charges de loyers en « Charges externes », pour les loyers variables, les loyers des actifs de faible valeur et des contrats dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an
 - Les charges d'amortissements des droits d'utilisation en « Charges d'amortissements » pour la part fixe actualisée des loyers dont la durée initiale est supérieure à un an ou dont l'actif sous-jacent n'est pas de faible valeur

- La charge d'intérêt relative aux dettes de location en « Charges financières »
- L'état des flux de trésorerie consolidé présentera l'impact des contrats de location dans :
 - Les « Flux nets de trésorerie générés par l'activité » qui comprendront les décaissements liés aux loyers variables, aux loyers des actifs de faible valeur et des contrats dont la durée initiale est égale ou inférieure à un an
 - Les « Flux nets de trésorerie liés au financement » qui comprendront les décaissements liés aux loyers fixes, correspondant au remboursement de la dette sur contrats de location (intérêts inclus)

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 13

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2019 couvre la période allant du 2 juillet 2018 au 30 juin 2019. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique « autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans

Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 5 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 2 ans maximum est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif),

cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

Par ailleurs et en amont du test réalisé au niveau de l'UGT et si celle-ci dispose de magasins au sein de son activité, des tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque magasin. Les éventuelles dépréciations sont comptabilisées sur le magasin concerné.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2019.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente

estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003, il est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2018.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes

fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent

- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

À la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés

- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est valorisé au montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources du Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel (notamment le taux de marge) et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3. FAITS MARQUANTS

Le Groupe a mis fin, cette année, aux activités de Vivadia et E-Wear Solutions dont les contributions aux résultats étaient négatives, avec des activités n'offrant pas assez de perspectives.

4. ACTIVITE ABANDONNEE

Au mois d'octobre 2018, le Groupe a pris la décision d'arrêter l'enseigne Vivadia. Cette activité commercialisait via une plateforme web, des produits d'équipement de la personne et de la maison destinés aux seniors.

Cette décision répond aux critères de la norme IFRS 5 – *Activité abandonnée* dans la mesure où Vivadia :

- Est une composante dont le Groupe s'est séparée
- Représente une ligne d'activité distincte

Les résultats au 30 juin sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	333	1 129
Achats consommés	-298	-676
Charges de personnel	-640	-863
Charges externes	-267	-371
Charges d'amortissements	-87	-80
Dotations et reprises / provisions	3	-3
Résultat opérationnel courant	-956	-864
Autres produits opérationnels	0	-900
Autres charges opérationnelles	-477	-1 340
Résultat opérationnel	-1 433	-3 104
Produits financiers	0	0
Charges financières	-2	-2
Résultat financier	-2	-2
Résultat avant impôts	-1 435	-3 106
Impôts sur les résultats	0	0
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	-1 435	-3 106

Les flux nets de trésorerie générés par Vivadia s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-1 056	-688
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	-38	-259
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT	0	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES ABANDONNEES	-1 094	-947

Compte tenu de la taille peu significative d'E-Wear Solutions, le Groupe n'a pas procédé au classement en activité abandonnée de cette entité.

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Le groupe Damartex est organisé en deux secteurs d'activité :

- Le secteur « Mode et prêt-à-porter »
- Le secteur « Home & Lifestyle » ou équipement de la personne et de la maison

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2018

<i>En milliers d'euros</i>	MODE ET PRÊT-À-PORTER	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires Retraité (*)	585 483	169 411	754 894
Résultat opérationnel Retraité (*)	10 151	7 250	17 401
Dotations aux amortissements Retraité (*)	11 466	1 592	13 058
Investissements	14 939	2 277	17 216

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

30 juin 2019

<i>En milliers d'euros</i>	MODE ET PRÊT-À-PORTER	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	548 070	171 933	720 003
Résultat opérationnel	-32 423	1 974	-30 449
Dotations aux amortissements	12 583	1 619	14 202
Investissements	14 845	2 436	17 281

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
France	377 517	405 272
Belgique - Luxembourg	96 650	96 391
Grande-Bretagne	155 911	160 148
Allemagne	72 215	71 759
Autriche	7 683	7 791
Suisse	9 990	11 350
Etats-Unis	36	2 183
TOTAL	720 003	754 894

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
Autres éléments opérationnels	0	1 020
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	233	458
Autres produits opérationnels	233	1 478
Autres éléments opérationnels	-4 437	-345
Autres charges opérationnelles	-4 437	-345
Dépréciations d'actifs	-27 424	0
TOTAL	-31 628	1 133

Les dépréciations d'actifs se composent des dépréciations liées aux pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (cf note 11)

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
Produits financiers	38	36
Effets de change	0	160
Produits financiers	38	196
Charges financières	-946	-1 078
Effets de change	-131	0
Charges financières	-1 077	-1 078
TOTAL	-1 039	-882

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018 retraité (*)
RESULTAT AVANT IMPOT	-31 488	16 519
<i>Taux de l'impôt</i>	<i>34,43%</i>	<i>34,43%</i>
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	-10 841	5 687
Différences de taux (**)	3 169	-1 688
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	6 734	379
Crédits d'impôts	894	-636
Charges non déductibles et divers	1 970	-673
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	1 926	3 069
Dont impôt exigible	5 277	4 933
Dont impôt différé	-3 351	-1 864
<i>Taux effectif d'imposition</i>	-6,1%	18,6%

(*) Retraité suite à l'arrêt de Vivadia (cf note 4)

(**) Essentiellement liées aux activités en Grande Bretagne au taux d'IS à 19% et à la baisse prévue du taux d'impôts (25%) sur les sociétés en France (impact sur les impôts différés à moyen et long terme).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2019 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

Compte tenu des résultats de l'année et de la prudence sur les prochains exercices, les conditions ne sont pas respectées en France. Ainsi la totalité des déficits, activés sur les exercices antérieurs ont été repris et aucune activation n'a été constatée au 30 juin 2019. A cette date les déficits représentent désormais 25,0 M€ de base pour un montant d'impôts de 7,0 M€.

Tout comme les années précédentes, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse et en Belgique (pour la société Labels by Andres), aucune activation n'a été constatée.

En revanche, en application du principe ci-dessus décrit, la totalité de déficits anglais créés sur l'exercice ont été activés pour un montant de 0,3 M€ d'impôts.

Ainsi les déficits non activés du Groupe représentent environ 35,8 M€ de base pour un montant d'impôts non activé de 9,7 M€ (contre 9,5 M€ de base pour un montant 2,4 M€ d'impôts non activé au 30 juin 2018).

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

Aucune entité n'est en position net d'impôts différés actifs au 30 juin 2019.

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Allemagne	6 210	6 384
Belgique	1 585	1 744
Grande-Bretagne	2 694	3 064
France	1 079	4 713
TOTAL	11 568	15 905

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
IDA liés aux avantages du personnel	3 130	3 110
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	1 974	2 129
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	300	296
IDA sur frais de publicité	55	60
IDA sur différences temporaires	1 777	1 287
IDA sur report déficitaires	345	1 606
Compensation IDA/IDP	-7 581	-8 488
TOTAL	0	0

Documents Financiers consolidés

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	4 235	4 574
IDP sur crédits baux	1 300	1 213
IDP sur instruments de couverture de change	860	1 300
IDP sur différences temporaires	1 378	1 296
IDP liés aux marques	10 371	15 051
Autres	1 005	959
Compensation IDA/IDP	-7 581	-8 488
TOTAL	11 568	15 905

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
ID liés aux méthodes de provisions	51	145
ID liés aux avantages du personnel	84	228
ID liés aux différences de plan d'amortissement	-4 992	-2 108
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	-173	316
ID sur instruments de couverture de change	144	183
ID liés aux activations des déficits	1 258	-72
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	-4	-4
Autres	281	-552
TOTAL	-3 351	-1 864

Documents Financiers consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-34 852	10 371
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	363 750	358 637
Nombre d'actions à retenir	7 000 250	7 005 363
Résultat net par action (en euros)	-4,979	1,480
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	9 215	11 902
Nombre d'actions à retenir	7 009 465	7 017 265
Résultat net dilué par action (en euros)	-4,972	1,478

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2018	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2019
Nombre d'actions propres	498 903	16 674	-23 457		492 120
Prix moyen (en euros)	20,35				20,34
TOTAL (en milliers d'euros)	10 155	348	-451	-40	10 012

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	14 946	-1 251	955	14 650
Recyclage en résultat	-5 928			-5 928
Effets d'impôts	-3 105	30	-115	-3 190
AU 30 JUIN 2018	5 913	-1 221	841	5 532

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	-1 845	-413	-691	-2 948
Recyclage en résultat	284			284
Effets d'impôts	538	46	138	722
AU 30 JUIN 2019	-1 023	-367	-553	-1 943

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2019			30 JUIN 2018
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	24 116	-7 543	16 573	21 986
Brevets, licences, logiciels	39 693	-29 189	10 504	8 967
Marques	74 378	-20 474	53 904	74 107
Droits au bail	10 046	-670	9 376	9 843
Autres immobilisations incorporelles	10 604	-2 349	8 255	6 775
TOTAL	158 836	-60 224	98 612	121 678

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2018	24 219	34 968	74 501	9 907	9 003	152 597
Acquisitions		3 036	42	140	4 802	8 020
Cessions		-1 168			-330	-1 498
Effets de variations de change	-103	-5	-165	-1	-9	-283
Autres mouvements		2 862			-2 862	0
Au 30 juin 2019	24 116	39 693	74 378	10 046	10 604	158 836

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2018	-2 233	-26 001	-394	-64	-2 228	-30 919
Amortissements et dépréciations	-5 310	-3 737	-20 037	-606	-124	-29 814
Cessions		541				541
Effets de variations de change		8	-43		3	-32
Autres mouvements						0
Au 30 juin 2019	-7 543	-29 189	-20 474	-670	-2 349	-60 224
Valeur nette au 30 juin 2019	16 573	10 504	53 904	9 376	8 255	98 612

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 13.2.

11.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

En milliers d'euros	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Belgique	3 711	1 360	1 573	6 644	6 652
Suisse	0	0	0	0	1 893
France	0	12 586	7 680	20 266	44 100
Grande-Bretagne	8 649	20 533	123	29 305	29 654
Allemagne	4 213	19 425	0	23 638	23 638
TOTAL	16 573	53 904	9 376	79 853	105 937

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	BRUT	30 JUIN 2019		30 JUIN 2018
		AMORT. ET DEP.	NET	
Terrain	10 388	-222	10 166	10 279
Constructions	80 646	-45 235	35 411	34 802
Installations techniques, matériel et outillage	47 977	-40 236	7 741	8 612
Autres immobilisations corporelles	99 852	-73 326	26 526	27 968
Immobilisations corporelles en cours	927	0	927	2 468
TOTAL	239 790	-159 019	80 770	84 128

12.1 Valeur brute

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2018	10 498	77 570	47 533	96 813	2 468	234 882
Acquisitions		1 730	536	6 047	948	9 261
Cessions	-81	-448	-367	-2 994		-3 890
Effets de variations de change	-29	-239	-79	-100	-2	-449
Autres mouvements		2 033	354	86	-2 487	-14
Au 30 juin 2019	10 388	80 646	47 977	99 852	927	239 790

12.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2018	-219	-42 768	-38 921	-68 845	0	-150 753
Amortissements et dépréciations	-6	-3 001	-1 709	-7 053		-11 769
Cessions		383	335	2 478		3 196
Effets de variations de change	3	151	59	85		298
Autres mouvements				9		9
Au 30 juin 2019	-222	-45 235	-40 236	-73 326	0	-159 019
Valeur nette au 30 juin 2019	10 166	35 411	7 741	26 526	927	80 770

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 13.2.

12.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
A un an au plus	579	688
Plus d'un an et moins de cinq ans	483	769
A plus de cinq ans	0	0
TOTAL	1 062	1 457

La valeur nette des immobilisations relatives à ces contrats de location-financement est de 5 406 k€ au 30 juin 2019.

13. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

13.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu au 30 juin 2019 est :

- 1% pour les UGT de l'activité « Mode et prêt-à-porter »
- 2% pour les UGT de l'activité « Home & Lifestyle »

Le taux était de 2% pour les deux activités au 30 juin 2018.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (0,8%) associé à une prime de risque (7,9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9,6% (30 juin 2018 : 9,6%).

Comme pour chaque exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'expert ou, en cas d'absence, la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

13.2 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation d'actifs réalisés cette année ont conduit le Groupe à constater plusieurs dépréciations pour un montant total de 27,4 M€ (hors effet d'impôt différé) et se composent principalement :

- de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de l'enseigne Afibel pour 5,3 M€
- de la dépréciation de la totalité de la marque Damart Suisse et d'une partie de la marque Afibel pour un montant total de 19,9 M€
- de la dépréciation d'actifs pour 2,2 M€ principalement au sein du réseau de magasins Damart.

Cette charge a été comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « Dépréciations d'actifs »

Pour tous les autres actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2019.

13.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses, notamment sur le WACC, ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats sont les suivants :

- Pour les UGT pour lesquelles une dépréciation a été constatée :
 - une augmentation du taux de WACC de 0,5pt entraînerait une dépréciation complémentaire de +2,1M€
 - une diminution du taux de WACC de -0,5pt entraînerait une diminution de la dépréciation de -1,0M€
- Pour les UGT pour lesquelles aucune dépréciation n'a été constatée, les résultats de ces tests de sensibilité ne remettent pas en question l'absence de dépréciation sur l'exercice.

14. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Valeurs brutes	130 692	134 846
Dépréciation	-11 852	-13 164
TOTAL	118 840	121 682

15. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Valeurs brutes	52 399	52 950
Dépréciation	-5 272	-5 646
TOTAL	47 127	47 305

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Non échues et non dépréciées	44 372	46 220
Echues, non dépréciées < 30 jours	1 134	0
Echues, non dépréciées > 30 jours	737	0
Echues et dépréciées	6 156	6 730
TOTAL	52 399	52 950

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

16. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Avances et acomptes versés	4 759	5 361
Charges constatées d'avance	5 196	4 913
Autres créances	4 032	5 306
TOTAL	13 988	15 580

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Comptes bancaires		29 298	50 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie		29 298	50 112
Concours bancaires	19	-55 186	-76 520
Trésorerie à la clôture		-25 888	-26 408

18. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	9 458	8 788
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-12 788	-12 375
Autres réserves	73 746	68 667
Résultat net	-34 850	10 344
TOTAL	160 516	200 374

Au 30 juin 2019, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Compte tenu de la perte de l'exercice, le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 13 novembre 2019.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2018 s'élevait à 0,50€ par action.

19. PASSIFS FINANCIERS

19.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Crédit bail		483	768
Dettes financières diverses		235	2 649
Passifs financiers à plus d'un an		718	3 417
Crédit bail		579	688
Concours bancaires	17	55 186	76 520
Dettes financières diverses		978	0
Passifs financiers à moins d'un an		56 743	77 208
PASSIFS FINANCIERS		57 461	80 625

19.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Taux variable	55 186	76 520
Taux fixe	2 275	4 105
TOTAL	57 461	80 625

19.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
GBP	0	1 374
EUR	57 461	79 246
USD	0	5
TOTAL	57 461	80 625

19.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance 2024 et 2026) totalisant 120 millions d'euros auprès de 4 établissements bancaires. Au 30 juin 2019, ces lignes sont utilisées à hauteur de 55 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2019.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE				
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	47 305	47 305		47 305	
Trésorerie	50 112	50 112		50 112	
Dépôts et cautions	1 555	1 555		1 555	
Instruments dérivés actifs	4 381	4 381			4 381
Instruments financiers actifs	103 353	103 353	0	98 972	4 381
Concours bancaires	-76 520	-76 520		-76 520	
Crédit bail	-1 456	-1 403		-1 403	
Dettes financières diverses	-2 649	-2 649		-2 649	
Instruments dérivés passifs	-606	-606			-606
Fournisseurs	-76 821	-76 821		-76 821	
Instruments financiers passifs	-158 052	-157 999	0	-157 393	-606
TOTAL AU 30 JUIN 2018	-54 699	-54 646	0	-58 421	3 775

<i>En milliers d'euros</i>	VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE				
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	47 127	47 127		47 127	
Trésorerie	29 298	29 298		29 298	
Dépôts et cautions	1 590	1 590		1 590	
Instruments dérivés actifs	3 029	3 029			3 029
Instruments financiers actifs	81 045	81 045	0	78 016	3 029
Concours bancaires	-55 186	-55 186		-55 186	
Crédit bail	-1 062	-1 035		-1 035	
Dettes financières diverses	-1 213	-1 213		-1 213	
Instruments dérivés passifs	-531	-531			-531
Fournisseurs	-90 794	-90 794		-90 794	
Instruments financiers passifs	-148 786	-148 759	0	-148 228	-531
TOTAL AU 30 JUIN 2019	-67 741	-67 714	0	-70 212	2 498

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€.

Documents Financiers consolidés

21. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	29 298	50 112
Passifs financiers	19	-57 461	-80 625
TOTAL		-28 163	-30 513

22. AVANTAGES AU PERSONNEL

22.1 Actifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	30 JUIN 2019 ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	30 JUIN 2018 ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-27 995	28 219	224	460
TOTAL	-27 995	28 219	224	460

22.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	30 JUIN 2019 ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	30 JUIN 2018 PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-10 872	1 406	-9 466	-8 387
Indemnité départ à la retraite Allemagne	-10 214		-10 214	-10 189
Provision préretraite Belgique	-95		-95	-228
Participation légale France	-8		-8	0
TOTAL	-21 189	1 406	-19 783	-18 804

22.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Coûts des services rendus	-743	-1 003
Coûts des services passés	-227	0
Coûts financiers nets	-164	-426
Charges nettes de l'exercice	-1 134	-1 429
Dont comptabilisé		
en charges de personnel	-743	-1 003
en charges financières	-164	-426
en autres charges opérationnelles	-227	0

22.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2017	-10 744	3 241	-7 503
Charges nettes de l'exercice	-727	45	-682
- Coûts des services rendus	-559	0	-559
- Coûts financiers	-168	0	-168
- Rendement attendu du fonds	0	45	45
Cotisations versées	0	248	248
Prestations servies	1 842	-1 841	1
Ecart actuariels générés	-653	202	-451
Au 30 juin 2018	-10 282	1 895	-8 387
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-810	21	-789
- Coûts des services rendus	-657	0	-657
- Coûts financiers	-153	0	-153
- Rendement attendu du fonds	0	21	21
Cotisations versées	0	160	160
Prestations servies	538	-545	-7
Ecart actuariels générés	-316	-127	-443
Au 30 juin 2019	-10 870	1 404	-9 466

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2017	-30 251	28 660	-1 592
Charges nettes de l'exercice	-796	759	-37
- Coûts des services rendus			0
- Coûts financiers	-796		-796
- Rendement attendu du fonds		759	759
Cotisations versées		493	493
Prestations servies	1 140	-1 140	0
Ecart actuariels générés	1 236	348	1 584
Ecart de conversion	230	-218	12
Au 30 juin 2018	-28 441	28 902	460
Charges nettes de l'exercice	-984	775	-210
- Coûts des services rendus			0
- Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)	-227		-227
- Coûts financiers	-758		-758
- Rendement attendu du fonds		775	775
Cotisations versées		284	284
Prestations servies	3 094	-3 094	0
Ecart actuariels générés	-1 996	1 688	-308
Ecart de conversion	333	-335	-2
Au 30 juin 2019	-27 995	28 218	224

Documents Financiers consolidés

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2017	-9 300	0	-9 300
Charges nettes de l'exercice	-710	0	-710
- Coûts des services rendus	-444		-444
- Coûts financiers	-266		-266
- Rendement attendu du fonds			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecart actuariels générés	-179		-179
Au 30 juin 2018	-10 189	0	-10 189
Charges nettes de l'exercice	-135	0	-135
- Coûts des services rendus	-86		-86
- Coûts financiers	-49		-49
- Rendement attendu du fonds			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecart actuariels générés	110		110
Au 30 juin 2019	-10 214	0	-10 214

22.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

France		
	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Taux d'actualisation	1,1%	1,4%
Taux de croissance attendue des salaires	1,5%	1,5%
Grande-Bretagne		
	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Taux d'actualisation	2,4%	2,8%
Taux de croissance attendue des salaires	3,4%	3,2%
Allemagne		
	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Taux d'actualisation	1,8%	1,8%
Taux de croissance attendue des salaires	2,0%	2,0%

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

- Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

22.6 Test de sensibilité

22.6.1 Engagements

Au 30 juin 2019 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

France		
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
<i>En milliers d'euros</i>		
Impact coûts des services rendus	-74	88
Impact capitaux propres de la dette	-1441	1218
Grande-Bretagne		
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
<i>En milliers d'euros</i>		
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-5 039	5 039
Allemagne		
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
<i>En milliers d'euros</i>		
Impact coûts des services rendus	-28	22
Impact capitaux propres de la dette	-1 902	1 477

22.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 66% au 30 juin 2019 et 73 % au 30 juin 2018).

France		
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
<i>En milliers d'euros</i>		
Impact taux d'actualisation	-9	16
Grande-Bretagne		
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
<i>En milliers d'euros</i>		
Impact taux d'actualisation	-2	1

22.7 Cotisations à verser au régime en 2018-2019

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2019) s'élève à :

- Sociétés françaises : 160 k€
- Sociétés anglaises : 280 k€

23. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2018	1 268	421	234	1 922
Dotation	431	160	85	676
Utilisation	-386	-235	-39	-660
Variations de change	0	0	0	0
Au 30 juin 2019	1 313	346	280	1 938

24. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Avances et acomptes reçus	17 631	18 876
Dettes sociales	23 153	25 532
Dettes fiscales	8 794	10 158
Produits constatés d'avance	1 286	1 261
Autres dettes	923	1 813
TOTAL	51 787	57 640

25. INSTRUMENTS DERIVES

25.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Instruments dérivés actifs	3 029	4 381
Instruments dérivés passifs	-531	-606
TOTAL	2 498	3 775

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

25.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
CHF	-106	-117
USD	2 250	3 960
GBP	368	-22
EUR	-14	-46
TOTAL	2 498	3 775

26. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

26.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2017	-5 837
Variations capitaux propres	9 969
Impact résultat financier	-357
Au 30 juin 2018	3 775
Variations capitaux propres	-1 561
Impact résultat financier	284
Au 30 juin 2019	2 498

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	
	- 5%	+ 5%
Impact capitaux propres	-6 511	6 511

26.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2019 de concours bancaires et d'un crédit-bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit-bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Euro	+/- 10	+/-1	+/- 3
Euro	+/- 15	+/-2	+/- 4

26.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		462	227	3 032		3 721
Fournisseurs	76 821					76 821
Concours bancaires	76 520					76 520
Au 30 juin 2018	153 341	462	227	3 032	0	157 062

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		286	293	483		1 062
Fournisseurs	90 794					90 794
Concours bancaires	55 186					55 186
Au 30 juin 2019	145 980	286	293	483	0	147 042

26.4 Risque action

Au 30 juin 2019, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

26.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possible afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

26.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

26.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

27. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. Au 30 juin 2019, la charge IFRS 2 annuelle représente 154 K€. Elle est comptabilisée en charges de personnel.

27.1 Plans de stock-options

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2019.

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2018/2019		2017/2018		2016/2017	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet					30 000	18,25
Options attribuées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options annulées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options exercées					22 000	19,21
Options exercées					8 000	15,62
Options non exercées à fin de période	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Dont options exerçables à fin de période	0	0,00	0	0,00	0	0,00

27.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFCIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2019
3 décembre 2014	1	1 150	17,68	05.12.2018	05.12.2018	-391	-759	0
11 décembre 2015	1	2 300	19,95	11.12.2019	11.12.2019	-564		1 736
6 décembre 2016	7	16 000	30,80	06.12.2018	07.12.2020	-9 784	-6 216	0
6 décembre 2016	1	2 300	30,80	07.12.2020	07.12.2020	-1 279		1 021
6 décembre 2016	2	9 000	30,80	06.12.2019	06.12.2019	0		9 000
Total		30 750				-12 018	-6 975	11 757

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	A un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Cautions bancaires			873	873	2 865
Garantie donnée		2 722		2 722	2 822
Contrats de location (*)	11 563	37 210	8 384	57 158	58 334
TOTAL	11 563	39 932	9 257	60 753	64 021

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » répond à la définition de la norme IFRS 16 et reprend l'ensemble des paiements des loyers futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit ici de loyers non résiliables de magasins, le recensement de l'ensemble des contrats est en cours de finalisation.

29. EFFECTIFS

	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Effectif moyen	3 278	3 524

30. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2019 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2019	% D'INTERET 30 JUIN 2019	% D'INTERET 30 JUIN 2018
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Leurent	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Jours Heureux	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Silveredge	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Vivadia	Valbonne (France)	100,00	100,00	100,00
Labels by Andres NV	Destelbergen (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Xandres Nederland BV	Naarden (Pays Bas)	100,00	100,00	-
3Pagen Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Mandata Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co KG	Alsdorf (Allemagne)	94,00	94,00	94,00
3Pagen Vertriebsgesellschaft AG	Otelfingen (Suisse)	100,00	100,00	100,00
3Pagen Handelsgesellschaft mbH	Hallein (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Damartex Seed+	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Ewear Solutions	59120 Loos (France)	100,00	100,00	85,00
Damartex Shanghai	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Madrague Invest	59100 Roubaix (France)	0,00	0,00	100,00

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la suite du transfert des activités logistiques de l'enseigne Coopers Of Stortford vers un prestataire externe au cours de l'exercice 2018-2019, le Groupe a procédé à la cession de l'entrepôt de l'enseigne pour un montant de 6,8M€. La cession a été réalisée au cours du mois de juillet 2019.

32. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

32.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 (3 432 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

32.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

32.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 801 K€.

En milliers d'euros	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Montant des rémunérations allouées	778	733
Avantages postérieurs à l'emploi	8	8
Paieement en actions	15	73
TOTAL	801	814

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite. Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

32.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock-options

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2019.

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2019	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2018
6 décembre 2016	30,80	06.12.2018	07.12.2020	0	6 216
Total				0	6 216

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX



Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30 juin 2019	30/06/2018	30/06/2017	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer				-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	392 300	411 280	561 987	568 075	567 839
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	10 332 686	15 047 741	9 193 459	11 955 087	16 599 983
Impôts sur les bénéfices	501 950	-977 887	-3 724 616	-2 620 261	-2 354 892
Dot. Amortissements et provisions	62 267 112	2 623 263	733 910	992 157	-1 247 706
Résultat net	-52 436 376	13 402 365	12 184 165	13 583 191	20 202 582
Résultat distribué	3 520 390	4 539 217	4 527 489	3 732 664	3 206 853
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,33	2,18	1,75	1,98	2,57
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-7,12	1,82	1,65	1,84	2,74
Dividende attribué	0,48	0,62	0,61	0,51	0,44
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	1	2	2	2
Masse salariale	680 220	511 143	548 328	518 385	439 778
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	437 329	432 567	278 584	185 427	385 149

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

COMPTES SOCIAUX

damartex
GROUP

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Capitaux propres	239 168	229 287
Résultat bilan	-52 436	13 402
SITUATION NETTE	186 732	242 689
Provisions risques et charges	2 555	2 483
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	189 287	245 172
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	208 006	261 438
FONDS DE ROULEMENT	-18 719	-16 266
Stocks nets	0	0
Clients	246	1 291
Autres créances	67 865	78 958
Fournisseurs	231	538
Autres dettes	38 003	43 158
BFDR	29 877	36 553
Trésorerie actif	12 213	23 901
Trésorerie passif	60 809	76 720
TRESORERIE	-48 596	-52 819

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2019	30 JUIN 2018
Chiffre d'affaires net	392	411
Charges d'exploitation	-2 257	-1 758
• Personnel	-1 118	-944
• Impôts et taxes	-157	-68
• Autres achats et charges externes	-885	-721
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-97	-25
Résultat d'exploitation	-1 865	-1 347
Résultat financier	-49 905	13 762
Résultat courant avant IS	-51 770	12 416
Résultat exceptionnel	-165	9
Résultat avant IS	-51 934	12 424
Impôts sur sociétés	-502	978
RESULTAT NET	-52 436	13 402

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 2018-07 du 10 décembre 2018.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

- la fin de l'activité de Vivadia,
- le rachat par Damartex des titres, La Maison du Jersey, Auber Tissus, Jours Heureux et Silveredge.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par

référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

Selon ces critères, des provisions pour dépréciations des titres de participations ont été constatées dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019 à hauteur 58 459k€, principalement sur les sociétés Damart pour 22 263k€ et Afibel pour 30 100k€.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte tenu de l'effectif équivalent temps plein de la société, le montant de l'engagement correspondant à la valeur actuelle de l'indemnité légale de départ à la retraite qui serait payée à l'âge de départ des membres du personnel est non significatif.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 15 novembre 2017 et du 14 novembre 2018, la société a acheté 16 674 actions au cours moyen de 20,98 €, acquis par voie de transmission universelle de patrimoine de la société Madrague Invest 175 500 actions au cours de 15,43 € et vendu 23 457 actions au cours moyen de 19,24 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 11 067 euros.

Comptes sociaux

Les 16 674 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 349 741 €.

6 975 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2018/2019 dans le cadre d'attribution gratuite d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 492 120 actions au 30 juin 2019. Elles représentent 6,68 % du capital, la valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 17,30 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 6.889.680 €).

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de

leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 537 852€.

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

Au 30 juin 2019, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 662 milliers d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciables d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A la clôture de cet exercice, le déficit d'ensemble reportable est égal à 18 047 milliers d'euros.

Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse aux Chênes - 59100 ROUBAIX

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2018/19	VARIATION EXERCICE 2018/19	SOLDE AU 30 JUIN 2019 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2018/19	SOLDE AU 30 JUIN 2019 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	9 458		9 458		9 458
Réserves réglementées					
Autres réserves	88 899		88 899		88 899
Report à nouveau	15 160		15 160	-52 436	-37 276
Résultat		-52 436	-52 436	52 436	
Provisions réglementées					
Dividendes				0	
TOTAL	239 168	-52 436	186 732	0	186 732
Variation					
Capitaux propres après affectation	239 168	-52 436	186 732	0	186 732

RAPPORT FINANCIER

2018-2019

76	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
82	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
84	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
87	PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Damartex relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans

leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit au paragraphe 2.11 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation, notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le

Rapport des commissaires aux comptes

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lille, le 23 octobre 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Antoine Moititié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme décrit dans le paragraphe « Participation et autres titres » de l'annexe des comptes annuels, votre société a été amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité

Rapport des commissaires aux comptes

des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
- Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 23 octobre 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Antoine Moititié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille, le 23 octobre 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Antoine Moittié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lille, le 23 octobre 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Antoine Moitié

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2019.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Sur l'exercice 2018-2019, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 720 M€, en baisse de -4,6% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (-4,7% à taux de change constants). Après un premier semestre marqué par un retrait sensible de -5,7% (-5,8% à taux de change constants), le second semestre a connu un repli moins important de -3,3% à 335,1 M€ (-3,5% à taux de change constants).

Au 4^e trimestre, après un mois de mai en croissance, l'activité a été stoppée par l'épisode caniculaire qui a touché l'Europe occidentale à la fin juin. Le trimestre termine ainsi en recul de -3,0% (-3,1% à taux de change constants).

L'ensemble de l'exercice a été particulièrement affecté par les événements sociaux et politiques imprévisibles survenus dans un environnement déjà déprimé pour le marché du textile. Le pôle « Home & Lifestyle » a en revanche mieux résisté et continue de progresser. Dans le détail l'activité du Groupe se répartit comme suit :

- L'activité « Mode et Prêt-à-porter » enregistre un retrait de -6,4% sur l'exercice et atteint un chiffre d'affaires de 548,1 M€ (-6,5% à taux de change constants).

Au cours du second semestre, les enseignes Mode et Prêt-à-porter du Groupe ont connu un retrait de leurs activités de -5,0% (-5,2% à taux de change constants) tandis que le quatrième trimestre enregistre un chiffre d'affaires de 115,2 M€, en diminution de -6,1% (-6,2% à taux de change constants).

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires de Damart est en retrait à -4,8% (-4,9% à taux de change constants) particulièrement impacté par un premier semestre décevant en France. Au second semestre, l'enseigne affiche un retrait moins important à -3,5% (-3,8% à taux de change constant). A l'inverse des autres pays où la marque est présente, Damart se maintient en Belgique grâce notamment à la vigueur des ventes en boutiques et en e-commerce.

Positionné sur le segment haut de gamme, Xandres s'inscrit dans la dynamique de ce segment et affiche un nouvel exercice positif avec une croissance de +2,5%.

Afibel connaît un nouvel exercice en négatif avec une diminution de l'activité de -14,5%. L'enseigne est toujours très fortement affectée sur tous ses marchés.

- L'activité « Home & Lifestyle », dédiée aux équipements de la personne et de la maison continue de progresser avec une croissance de +1,5% pour atteindre 171,9 M€ (+1,4% à taux de change constants). Le second semestre s'illustre par un rebond de croissance de +2,2% (+2,0% à taux de change constants) et s'élève à 83,7 M€.

Le pôle bénéficie ainsi de la confirmation de la reprise de l'enseigne Coopers of Stortford dont l'activité croît de +5,3% sur l'année (+4,8% à taux de change constants), tiré par un second semestre particulièrement dynamique (+7,1% à taux réels et +6,4% à taux de change constants).

3Pagen et Vitrine Magique s'inscrivent également en croissance à +0,8%.

Rapport du Conseil de Surveillance

Dans ce contexte tendu, le Groupe a contenu la baisse du chiffre d'affaires du pôle Mode et Prêt-à-porter au second semestre grâce aux initiatives commerciales. Par ailleurs, le Groupe maintient ses efforts pour la mise en œuvre de son plan de transformation.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'élève à 1,2 M€ en baisse de -92,8%. Néanmoins, si le recul est marqué d'un exercice à l'autre, le Groupe renoue avec la profitabilité au deuxième semestre (+3,1M€) grâce à une gestion fine des coûts et l'application de son plan d'économies de plus de 10M€. Le Groupe a ainsi fortement optimisé ses dépenses marketing par des renégociations et des arbitrages tactiques tout en maintenant son effort de prospection de clients. Par ailleurs, la marge produits affiche une dégradation limitée, qui témoigne de la capacité du Groupe à préserver la valeur de son offre.

Le groupe Damartex a clôturé l'exercice en perte à -34,8 M€, significativement impacté par des événements exceptionnels liés à des dépréciations d'actifs et des actions de transformation visant à assurer la résilience du Groupe dans un contexte de marché fragilisé.

Parmi les mesures affectant le résultat net, le Groupe a décidé de procéder à une dépréciation de 23,3 M€ d'actifs incorporels de l'enseigne Afibel pour refléter la baisse de profitabilité et sa forte décroissance depuis 2 ans. L'enseigne fait par ailleurs l'objet d'un plan de transformation important se traduisant par une refonte de son offre et de son modèle marketing.

Le Groupe a également mis fin aux activités de Vivadia et E-Wear Solutions dont les contributions aux résultats étaient négatives, avec des activités n'offrant pas assez de perspectives.

Le résultat net par action s'inscrit à -4,98 € contre 1,48 € au 30 juin 2018.

A fin juin 2019, l'endettement financier net du Groupe ressort à 28,2 M€ contre 30,5 M€ à fin juin 2018.

Le Groupe a renforcé sa structure financière tout en maintenant une politique ambitieuse d'investissements à 17,2M€. L'effort a été particulièrement mis sur la gestion de la relation client digitale et la modernisation des outils numériques.

Sur l'exercice, le Groupe fait preuve d'une excellente maîtrise de son BFR qui ressort à 36,3 M€ au 30 juin 2019 (vs. 54,0 M€ pour l'exercice précédent), fruit d'une fine gestion de ses stocks et fournisseurs. Le Groupe conserve ainsi des fondamentaux solides, lui permettant de faire preuve de résilience et de renforcer son indépendance financière.

Compte tenu de la perte de l'exercice, le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 13 novembre 2019.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

- à titre ordinaire :

- d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
- de statuer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire.

- à titre extraordinaire :

- d'autoriser le Directoire à procéder à l'annulation d'actions auto-détenues,
- de vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts relative à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, à la comptabilisation des voix en Assemblée générale dans le cadre du calcul de la majorité, et concernant les cautions, avals et garanties au sein d'un groupe.
- et enfin de vous prononcer sur la modification statutaire relative à la possibilité de procéder à des consultations écrites du Conseil de Surveillance.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-1° du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Vernier-Leurent SAS, Afibel SAS, Damartex Seed+ SAS, E-Wear Solutions SAS
- Président du Conseil d'Administration de Damart SA
- Administrateur de Damart T.S.D., Labels by Andres NV, Xandres Nederland BV et 3 Pagen Vertriebsgesellschaft AG
- Gérant de DSB SARL, Jours Heureux SARL et Silveredge SARL
- Directeur Général de 3 Pagen Versand und Handelsgesellschaft mbH

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Président de Vivadia SAS et Damartex Shanghai
- Directeur Général de E-Wear Solutions SAS
- Administrateur de Damart SA, Damart T.S.D., Labels by Andres NV et Xandres Nederland BV

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Financière Développement Suisse SA

- Président de la Fondation Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur - Somfy Activités SA) et du Fonds de dotation Les Petites Pierres
- Administrateur de TTMD SA et Acacia SA
- Administrateur de DSG Coordination Center SA et Edify, succursale du Grand-Saconnex
- Gérant de Fidep et de CMC
- Président du Conseil d'Administration de BFT SpA
- Président de Somfy Protect by Myfox SAS

Paule Cellard (Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunérations)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA
- Membre du Conseil d'Administration de Indosuez Wealth Management Europe
- Présidente du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Contrôle Interne de Indosuez Wealth Management Europe
- Membre du Conseil d'Administration de HSBC France
- Membre des Comités d'Audit et de Risques de HSBC France

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Conseil de Surveillance de J.P.J.S. SCA et J.P.J.D. SCA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de Fidep
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation On Seniors' Side (Damartex)

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire du Groupe MCSA
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

- Membre du Conseil de Surveillance de Pléiade Venture SAS

Nathalie Mesny (Membre du Conseil de Surveillance)

- Directrice Générale de Monoprix Online SAS
- Administratrice de SQLI SA
- Administratrice indépendante de Carmignac Gestion, société de gestion d'actifs

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce. Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre prochain à bien vouloir prendre acte de cette absence de nouvelle convention réglementée.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'a pas été conclu de telle convention.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 288.329.724,95 euros

Chiffre d'affaires : 392.300,00 euros

Résultat de l'exercice : -52.436.375,90 euros

FAITS MARQUANTS

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

- la fin des activités E-Wear Solutions et Vivadia,
- le reclassement des titres Jours Heureux et Silveredge sous Damartex,
- le rachat par Damartex des titres La Maison du Jersey et Auber Tissus.

Par ailleurs le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

TABEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-3° du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après le tableau récapitulatif des autorisations ainsi que des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations et de ces autorisations au cours de l'exercice :

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 14/11/2018	13/01/2022	3% du capital social	0,00%
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes	AGM 14/11/2018	13/01/2022	3% du capital social	0,00%

L'attribution gratuite d'actions, afférente aux deux membres du Directoire, est comprise dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2019

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice clos le 30 juin 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 52.436.375,90 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2019, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 34.852.000 euros.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 52.436.375,90 euros au compte « Report à nouveau » qui sera porté à un montant débiteur de 37.274.765,90 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2018
Nombre d'actions rémunérées*	6.965.368	6.983.327	7.040.780
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4.527.489,20 €	4.539.162,55 €	3.520.390,00 €
Dividende brut par action	0,65 €	0,65 €	0,50 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIEME RESOLUTION

(RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

(NOMINATION DE LA SOCIETE BRAND & RETAIL EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale nomme la société Brand & Retail, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 € ayant son siège social à Paris (75018), 59 rue d'Orsel, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Madame Nathalie Mesny, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue en 2021 et appelée à statuer sur l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 novembre 2018 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2019

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2019

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 29.456.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

HUITIEME RESOLUTION

(MISE EN HARMONIE DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide :

1) Concernant la rémunération des membres du Conseil :

- de mettre en harmonie les articles 20 et 21 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-83 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 qui a supprimé la notion de jetons de présence ;

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2019

- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa de l'article 20 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 20 – Rémunération des membres du Conseil de surveillance

« L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux frais généraux de la société. [...] »

- de modifier en conséquence et comme suit le sixième alinéa de l'article 21 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 21 – Censeurs

« [...] Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil de Surveillance. [...] »

2) Concernant la comptabilisation des voix en assemblée générale dans le cadre du calcul de la majorité :

- de mettre en harmonie les articles 30 et 31 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-98 et L. 225-96 du Code de commerce tel que modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ayant exclu les abstentions des voix exprimées prises en compte pour le calcul de la majorité en assemblée générale ;
- de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 30 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 30 – Assemblée générale ordinaire

« [...] Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance. »

- de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 31 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 31 – Assemblée générale extraordinaire

« [...] Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance. »

3) Concernant les cautions, avals et garanties au sein d'un groupe :

- de mettre en harmonie l'article 17 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ayant prévu un régime spécifique pour les cautions, avals et garanties donnés au profit de sociétés contrôlées ;

- d'insérer en conséquence et comme suit, après le huitième alinéa de l'article 17 des statuts, l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 17 – Pouvoirs du Directoire

« [...] Par ailleurs, nonobstant les dispositions ci-dessus, le Conseil peut donner son autorisation en matière de cautions, avals et garanties, globalement et annuellement sans limite de montant pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du II de l'article L. 233-16. Il peut également autoriser le Directoire à donner, globalement et sans limite de montant, des cautions, avals et garanties pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du même II, sous réserve que ce dernier en rende compte au Conseil au moins une fois par an. »

NEUVIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DE L'ARTICLE 19 DES STATUTS CONCERNANT LA POSSIBILITE DE PROCEDER A DES CONSULTATIONS ECRITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide, conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-82 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, de prévoir la possibilité pour les membres du conseil de surveillance, de prendre les décisions relevant de ses attributions propres limitativement énumérées par la réglementation par voie de consultation écrite, et d'ajouter en conséquence l'alinéa suivant après le huitième alinéa de l'article 19 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 19 - Organisation – Fonctionnement – Attributions du Conseil de Surveillance

« [...] »

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil de Surveillance limitativement énumérées par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des membres du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société.

[...] »

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2019

DIXIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



www.damartex.com

160, Boulevard de Fourmies F-59100 Roubaix - Tel : +33 (0)3 20 11 45 00